



MAIRIE DE NOIRON SOUS GEVREY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

CANTON DE NUITS ST GEORGES

AVIS MUNICIPAL – JUIN 2023

INFORMATIONS DIVERSES



NOUS LAISSONS POUSSER POUR PRESERVER LA BIODIVERSITE

C'est la raison pour laquelle nos agents communaux ont volontairement laissé des zones de non-tonte dans notre commune et tout particulièrement autour des arbres ; ça leur permet de garder également de la fraîcheur. En cette période de forts risques de sécheresse, nous vous invitons à faire de même.

Bientôt l'été et l'envie de profiter de nos extérieurs
N'oubliez pas les règles élémentaires pour conserver de bonnes relations avec votre voisinage....



- Nous créons un poste de saisonnier qui aura pour mission l'entretien de la commune pour une période de 4 semaines entre le 3 Juillet et le 5 Août à raison de 20 heures par semaine. Si vous êtes intéressé(e)s, merci de transmettre à la mairie un CV et une lettre de motivation avant le 15 juin prochain.
- Les inscriptions pour les affouages (fin de la parcelle 15) 2023/2024 peuvent se faire dès à présent au secrétariat de la Mairie, date limite d'inscription au 15 septembre.
- Nous sommes encore loin des fêtes de fin d'année mais nous pensons déjà à la manière dont nous aimerions décorer notre village. Nous souhaitons vous inviter à y participer ; si vous êtes créatifs et vous aimez bricoler, nous organisons une réunion d'information
le mercredi 14 Juin à 19 heures au 17 rue de l'Eglise.
Petits et grands sont les bienvenus...
- Dates à retenir :
Fête de la musique **le SAMEDI 24 JUIN**
Organisé par le Comité des Fêtes

Les jeunes membres du Comité des Fêtes organiseront **le SAMEDI 9 SEPTEMBRE** la première édition « la noironnaise » pour relancer la fête du village



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU 6 JUIN 2023
(L'intégralité du procès verbal est à retrouver sur le site de la mairie)

1 – KARTING - Bail de location

M. Jimmy BEAU, locataire du karting a informé la mairie de la vente de son activité par courrier du 28 octobre 2022. Un repreneur a été trouvé : Monsieur Maxime BEC a racheté l'activité. Il est donc nécessaire d'établir un nouveau bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'établir un bail de location des terres du Karting pour l'activité KARTING au nom de Monsieur Maxime BEC à compter du 15 juin 2023 pour une durée de neuf ans, soit jusqu'au 14 juin 2032.

2 – POLE MEDICAL – Changement de locataire et remboursement de caution

Monsieur le Maire expose que Mme Aurélie LECOANET, diététicienne a demandé par un courrier du 31 mars 2023 la résiliation de son bail. Mme Jessica BLANCHET, Naturopathe qui cherchait un local pour s'installer, s'est portée candidate à la reprise de la location au 14 juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre et 13 voix pour, ACCEPTE la résiliation du bail de Mme Aurélie LECOANET au 13 juillet 2023 et la reprise de la location par Mme BLANCHET.

3 – Création d'un poste saisonnier d'adjoint technique

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de ne pas prendre de retard dans l'entretien du village, il serait bien de compenser une partie des congés d'été des agents titulaires. Il propose de créer un poste saisonnier entre le 3 juillet et le 5 août à raison de 20 heures hebdomadaires pour une période de 4 semaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la création de ce poste saisonnier pour une période de 4 semaines à raison de 20 heures hebdomadaires.

4 – Comité des Fêtes – Demande de participation communale pour une prestation de 2 vigiles lors de la Fête de la musique le 24 juin 2023

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée la réception d'un courrier émanant du Président du Comité des Fêtes par lequel il sollicite une aide de la commune pour une prestation de 2 vigiles qui seront présents à la Fête de la Musique le 24 juin prochain. Il explique qu'il y a eu quelques soucis en fin de soirée les 2 dernières années. Le montant de la prestation s'élève à 500 €uros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, DECIDE d'octroyer la somme de 250 euros au Comité des Fêtes.

5 – ONF – VENTE DE BOIS GROUPEE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE le choix proposé par l'ONF, pour les coupes des parcelles 18-19-20 et diverses, et pour les produits mis en vente façonnés, d'effectuer une vente groupée avec d'autres propriétaires (ventes publiques)

6 – QUESTIONS DIVERSES

° Adoption de la motion suivante : Le conseil municipal, considérant que toutes intimidations, menaces ou voies de faits à l'encontre d'élus ne sauraient être tolérées, accorde son soutien à toutes les victimes de tels agissements.

° Achat d'un nouveau défibrillateur qui sera installé prochainement au pôle médical.

° Laissons notre village propre... Nous rappelons aux propriétaires de nos amis à 4 pattes que des sacs récupérateurs de déjections sont à leur disposition à la mairie. Ils peuvent venir les chercher gracieusement aux horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie. MERCI !!!

° **Balayage de la commune le jeudi 15 juin, merci d'éviter de garer vos véhicules dans la rue.**